## DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 avril 2024

Nombre de conseillers :

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement En exercice: 11

convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur

Christian EXCOFON, Maire.

Présents: Excusés: 0

Absents: 2 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Jérémie MONGELLAZ, Dominique TEYPAZ,

Gérard VIALLIS, Laetitia SOCQUET-JUGLARD.

Date de la convocation :

9

02/04/2024

Votants:

Excusés:/

Absent : Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Loup MARTIN

A été élu secrétaire de séance : Jérémie MONGELLAZ

## Délibération n° 2024-D16 - Subventions 2024 aux Associations

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1;

Vu les demandes de subventions émanant des Associations ;

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 » et de la participation des citoyens à la vie de la Commune ;

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) :

> Décide de voter pour l'exercice 2024 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-après :

Nom de l'association	Montant en €
Collège St Jean Baptiste de Megève	
- fournitures scolaires	51,00/élève
- foyer socio-éducatif	6,00/élève
- association sportive	6,00/élève
- voyages scolaires	1
- restauration scolaire	2.20 €/repas
Collège Emile Allais	
- projets culturels	25.00/élève
-voyage Espagne 3 <sup>ème</sup>	35.00/élève
Amicale Anciens Combattants	100.00
Ski club « La Gentiane » Crest-Voland / Cohennoz	7 000,00
Association des parents d'élèves (écoles primaires la Petite Ourse - Crest-Voland)	
- voyage scolaire	500.00
Association AÎJE – Crest-Voland / Cohennoz	1 710.00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20240410-2024-D16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

- > Dit que les crédits nécessaires au paiement figureront au budget primitif de l'exercice 2024
- > Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits. Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

> Le Maire, Christian EXCOFFON